

SP :  
Publication :

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le trente septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – H. DUJON - Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANDVALET – G. LE MESTREALLAN – J.LOTHORE - S. MALVOISIN – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – P. ROBERT – E. ROMIEUX

Absents excusés : J.Y. LE STUNFF

–  
Procurations : J.Y. LE STUNFF ayant donné procuration à C. EVANO

Madame Anne-Christine ORDRONNEAU a été désignée secrétaire de séance

**2016-024 : Contrat d'association école privée 2016/2017**

Monsieur le Maire, compte tenu de l'évolution des charges de fonctionnement de l'école publique propose au conseil municipal de revoir le montant de la participation communale dans le cadre du contrat d'association de l'école privée, à compter de septembre 2017.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier

Après avoir délibéré

Le conseil municipal adopte les participations suivantes

Élève de primaire	330 €
Élève de maternelle	1190 €

Le conseil municipal adopte par analogie la participation suivante par élève de primaire de BUBRY scolarisé à l'école Diwan de PONTIVY : 330 €

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

**2016-025 : Tarifs scolaires 2016-2017**

Monsieur le Maire, propose de revoir les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Objet	2016/2017
Fournitures scolaires ( écoles de Bubry)	45,50 €
Classes transplantées, sorties scolaires (écoles de Bubry)	14,50 €

Activités sportives (écoles primaires de Bubry)	65,50 €
Fonctionnement écoles extérieures (CAP/BAC Pro)	24,00 €
Voyage éducatif des collèves	24,00 €
Éveil musical (écoles de Bubry)	14,50 €
Subvention USEP les plumes	5,00 €

Après avoir pris connaissance des propositions  
Après avoir délibéré  
Le conseil municipal adopte les tarifs comme proposés

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### **2016-026 : Médecine préventive – Convention avec Lorient Agglomération**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite du désengagement de l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan (AMIEM), qui ne sera plus en mesure de répondre aux besoins des collectivités territoriales au-delà du 30 septembre 2016, Lorient agglomération a décidé de mettre en place un service communautaire de médecine préventive et a recruté un médecin de prévention afin de pouvoir proposer aux communes membres de l'agglomération et leurs établissements publics communaux qui le souhaitent une prestation de service de médecine préventive.

Ce service de médecine préventive assurera l'ensemble des missions prévues dans le cadre de la législation en vigueur et notamment du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié. Son rôle est exclusivement préventif : il consiste à éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Ses missions comprennent l'action sur le milieu professionnel et la surveillance médicale des agents.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conclure la convention de prestation de service de médecine préventive avec Lorient Agglomération pour une durée de six ans renouvelable, à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### **2016-027 : Archivage – Convention avec Lorient Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale et que leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les communes.

Lorient agglomération propose une offre mutualisée en matière de traitement des archives

par le biais d'un service d'accompagnement à la gestion des archives. Une convention définit les conditions techniques, organisationnelles et financières ainsi que les responsabilités de chacune des parties qui seront appliquées pour sa mise en œuvre.

Le service archives de Lorient agglomération procédera dans un premier temps à un diagnostic qui sera formalisé par la rédaction d'un compte-rendu de visite avec préconisations et programme d'intervention. Selon les besoins et la demande de la commune, le service archives de Lorient agglomération élaborera des tableaux de gestion des archives produites, accompagnera la commune sur la période de formation, dans la rédaction des bordereaux d'élimination et le traitement des archives éliminables, et formera les référents archives désignés par la commune afin qu'ils soient en mesure de traiter leur production documentaire et l'arriéré si nécessaire.

Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

#### 2016-028 : Subvention voirie 2017 PDIC

Monsieur EVANO, adjoint chargé des travaux de voirie, informe le conseil municipal des projets de travaux sur la voirie communale dans le cadre de l'enveloppe PDIC : routes de Kerboharn (2<sup>ème</sup> partie), de Brandily, de Stang er Borel, de Kerihuel et de Kerbris, le tout pour un montant de l'ordre de 125 013 € HT .

Il demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter, auprès du Département, une aide financière au titre du programme de PDIC 2017.

Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- adopte le projet présenté pour un montant de 125 013 € HT.
- sollicite du Département une participation financière la plus élevée possible au titre du programme de voirie 2017
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0